



8596 - la fausse croyance selon laquelle la lecture du Coran reste suspendue si sa récompense n'est pas dédiée à un mort

question

J'ai entendu qu'après avoir lu le saint Coran, nous devons prier pour que la récompense de notre lecture parvienne aux défunts musulmans. Si nous ne le faisons pas, la lecture reste suspendue entre la terre et le ciel et sa récompense diminue. **Bakch** est le terme ourdou utilisé pour cela. Je ne connais pas le mot anglais ou arabe correspondant. Est-ce que cela contient une part de vérité ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Ces propos sont absolument inexacts. Bien plus, il y a là une innovation dont il faut se méfier.

Cheikh Saad al-Houmayd.

Le Très Haut a dit : **vers Lui monte la bonne parole, et Il élève haut la bonne action..** (Coran, 35 : 10). Si notre lecture est entreprise sincèrement pour Allah, et si elle émane d'un cœur pieux, elle sera agréée et élevée vers Allah et ne sera pas retenue entre la terre et le ciel. Le Puissant et majestueux a dit : **"Allah n' accepte, dit l' autre, que de la part des pieux"**. (Coran, 5 : 27). Or la piété implique l'abandon des innovations et des fausses croyances fondées sur l'ignorance. La rumeur véhiculée par la populace, selon laquelle la récompense de la lecture du Coran parvient au mort, est discutable. Car les arguments religieux ne l'indiquent pas. En réalité, il n'est pas institué d'offrir la récompense de la lecture du Coran à un mort. C'est Allah qui est le garant de l'assistance.